

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**NARBONNE ACCESSOIRES**  
**« Bilan Energétique »**  
**du 06 au 25 Février 2017**

**ARTICLE 1 : société organisatrice**

**LA SOCIETE EOLE.COMM,**

**SARL au capital social de 7.622,45 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 433 643 582, filiale de la Société Narbonne Accessoires SA, ayant son siège social situé à Narbonne (Aude), ZI de Plaisance, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité,**

**Organise, une tombola sans obligation d'achat du 06 au 25 Février 2017 inclus intitulé « Bilan Energétique » pour le compte de la société NARBONNE ACCESSOIRES.**

**ARTICLE 2 : participants**

**Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de LA SOCIETE ORGANISATRICE ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.**

**ARTICLE 3 : modalités de participation**

**Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.**

**Le jeu est uniquement disponible auprès des magasins Narbonne Accessoires ou après d'un conseiller au 04 68 41 42 42. Afin de pouvoir participer au tirage au sort, le client doit effectuer un Bilan Energétique sur l'application Bilan énergétique en magasin ou auprès d'un conseiller au 04 68 41 42 42. En ayant effectué son bilan le client participera d'office au tirage au sort. Lors de ce bilan le client doit donner à son interlocuteur les informations demandées dans le bilan notamment son N° de client, son téléphone portable, son email.**

**Pour être valable, le compte client devra au moins contenir les Nom, Prénom, email, adresse complète, téléphone, type de véhicule du participant.**

**Tout compte client incomplet et non validé par la confirmation de l'email envoyé par le site [www.narbonneaccessoires.fr](http://www.narbonneaccessoires.fr), ne sera pas pris en compte.**

**La participation au jeu est limitée à 1 (une) personne par foyer fiscal, et ce sur toute la durée du jeu, soit du 6 au 25 février inclus.**

**ARTICLE 4 : lots**

Les lots mis en jeu pour l'ensemble des magasins sont les suivants : 66 entrées au parc du Futuroscope d'une valeur unitaire de 48€00.

**A raison de 1 entrée par magasin Narbonne Accessoires et 1 entrée pour la personne ayant fait son bilan auprès d'un conseiller au 04 68 41 42 42.**

**NB : les billets seront valables du 01/06/2017 au 10/12/2017, l'envoi des billets aux gagnants se fera à partir du mois de Mai 2017**

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

#### **ARTICLE 5 : détermination des gagnants :**

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort, le 15 mars 2017 à Narbonne au siège de la société NARBONNE ACCESSOIRES.

L'information quant à l'identité des gagnants se fera le jour du tirage sur notre site internet, la liste des gagnants sera affichée sur notre site internet :

[http://www.narbonneaccessoires.fr/jeu\\_concours](http://www.narbonneaccessoires.fr/jeu_concours) les gagnants devront confirmer par mail à l'adresse suivante qu'ils souhaitent recevoir leur lot : [s.istria@narbonneaccessoires.fr](mailto:s.istria@narbonneaccessoires.fr)

#### **ARTICLE 6 : Remise des lots :**

Les gains seront envoyés aux gagnants avant le 1<sup>er</sup> Juin 2017, à l'adresse courrier renseignée dans leur fiche client.

Les gagnants devront réclamer leurs lots à l'adresse suivante [s.istria@narbonneaccessoires.fr](mailto:s.istria@narbonneaccessoires.fr), jusqu'au 15 Avril 2017 inclus. Passé cette date les lots seront perdus.

Les personnes ayant été tirées au sort recevront leur lot par courrier.

#### **ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès de LA SOCIETE ORGANISATRICE.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu :

EOLE.COMM  
Jeux Concours  
BP 70441  
11 104 NARBONNE CEDEX

Les traitements de données personnelles mis en œuvre ont été déclarés auprès de la CNIL. Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et ses partenaires commerciaux afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

### **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

### **ARTICLE 9 : Faculté de modification/suppression du jeu**

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

### **ARTICLE 10 : Dépôt du règlement sur le site [www.narbonneaccessoires.fr](http://www.narbonneaccessoires.fr) :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible sur notre site internet [www.narbonneaccessoires.fr](http://www.narbonneaccessoires.fr).

Celui-ci sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à LA SOCIETE ORGANISATRICE, à l'adresse suivante :

EOLE.COMM - Jeu concours -- BP 70441 - 11104 NARBONNE Cedex.

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

### **ARTICLE 11 : Loi applicable**

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de NARBONNE.